



## Communiqué de presse

# Avec l'appui de la MSA, l'entreprise Gonthier renforce sa démarche de prévention en faveur de ses salariés

Cognin, le 24 octobre 2018

Le 27 juillet 2018, l'entreprise Gonthier et la MSA Alpes du Nord ont signé un contrat de prévention pour un montant global de 111 000 € dont 43 200 € dédiés à la prévention. Point à la presse sur les premières actions de prévention engagées, en présence des représentants des deux structures, le 24 octobre 2018.

### **UN ENGAGEMENT SUR 3 ANS**

Le service Santé sécurité au travail de la MSA (Mutualité sociale agricole) accompagne l'entreprise Gonthier dans sa démarche de prévention depuis quelques années : renseignements sur les formations, diagnostic chantiers, réflexion dernièrement de l'impact sur la sécurité et les conditions de travail de l'intégration de la branche « piscine » sur le site. C'est de cette volonté commune de promouvoir une politique de prévention des risques au regard des accidents du travail et des maladies professionnelles qu'est né le contrat de prévention signé le 27 juillet 2018 pour une durée de 3 ans. En complément de l'accompagnement technique et méthodologique, la MSA participera au financement des actions inscrites dans le contrat à hauteur de 21 600 €, correspondant à la part de l'investissement en lien avec la prévention.

## **U**NE DEMARCHE PARTICIPATIVE

Un suivi de la mise en place des mesures de prévention figurant dans le contrat de prévention sera assuré par le comité de pilotage du contrat. Un groupe de travail a également été constitué, composé du dirigeant, des ressources humaines, de 4 salariés (1 salarié paysagiste, 1 chef d'équipe, le responsable de l'activité entretien et 1 mécanicien), du médecin du travail et d'un conseiller en prévention MSA. C'est en s'appuyant sur cette démarche participative, déjà bien ancrée dans l'entreprise et correspondant à l'esprit d'un contrat de prévention, que le projet a été construit et a déjà commencé à être déployé.

#### **DES ACTIONS DEJA MISES EN PLACE**

Les premières actions mises en place depuis la signature du contrat sont l'aménagement du dépôt et l'installation de vestiaires chauffants. En effet, l'intégration de l'activité « piscine » sur le site de Cognin en 2017 a changé considérablement l'aménagement et notamment la circulation des personnes et des engins. Ce bâtiment a été l'élément déclencheur d'une réflexion commune sur une démarche globale de prévention, entre la Direction et les salariés, puis avec la MSA. Un travail a été fait sur la mise en fonctionnement des flux afin de définir les points noirs pour ensuite identifier les solutions. En parallèle, une réflexion a également été menée afin d'améliorer la qualité de vie au travail des salariés, avec l'installation de nouveaux vestiaires chauffants. Ils ont pour vocation de leur garantir de toujours démarrer une journée dans de bonnes conditions, avec des vêtements de travail secs.





## Communiqué de presse

# Avec l'appui de la MSA, l'entreprise Gonthier renforce sa démarche de prévention en faveur de ses salariés

Cognin, le 24 octobre 2018

#### LES OBJECTIFS GENERAUX DES CONTRATS DE PREVENTION

Une politique de prévention des risques professionnels doit, pour être efficace, privilégier des actions qui permettent aux employeurs et à leurs salariés d'exercer les activités liées au métier, de manière à réduire les risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles et à améliorer les conditions du travail. Pour parvenir à une réelle intégration de la démarche de prévention dans l'entreprise, il est donc nécessaire de faire bénéficier l'employeur à la fois d'une aide méthodologique et opérationnelle pour l'élaboration d'un plan de prévention, et d'un accompagnement financier de nature à faciliter la réalisation effective de ce plan. Cet accompagnement méthodologique, opérationnel et financier est proposé par la MSA aux employeurs dans le cadre du contrat de prévention. Ce dernier constitue un moyen essentiel pour permettre la promotion de véritables projets de prévention innovants et opérationnels dans l'entreprise.

## L'EQUIPE SANTE SECURITE AU TRAVAIL DE LA MSA ALPES DU NORD

En Alpes du Nord, l'équipe Santé sécurité au travail est sous la responsabilité d'un médecin chef Santé sécurité au travail. Le service est composé de 3 pôles (santé au travail, prévention des risques professionnels et pôle administratif), soit 26 personnes basées en Isère, en Savoie et en Haute-Savoie. Ce sont, aux côtés du médecin chef et des 2 responsables de pôle, 7 médecins du travail, 4 infirmières en santé au travail, 5 conseillers en prévention des risques professionnels et 7 agents administratifs qui interviennent auprès des professionnels, en Alpes du Nord, pour améliorer les conditions de travail et prévenir les risques en agriculture.

### LE CONTRAT DE PREVENTION MSA: COMMENT CA MARCHE?

La MSA accompagne les entreprises dans leur démarche globale de prévention : élaboration du diagnostic, construction du projet de prévention, réalisation du projet et du bilan. Pour bénéficier de ce dispositif, les entreprises doivent avoir moins de 200 salariés, être affiliées au régime agricole et appartenir à l'un des secteurs d'activité signataire d'une convention nationale avec la MSA.